DELIBERATION N° 31

Atelier Santé Ville

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :32
Nombre de votants :39

LE 27 SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 2 ter), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6 jusqu'à la question n° 28), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M VERGER Daniel, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n° 5), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 33), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 4), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne, LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. DUTHUIT Michel, M BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 34) Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 3)

Pouvoirs ont été donnés par : M FALAIZE Hugues à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5) et à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia à Mme DELANDRE Béatrice, Mme CYPRIEN Jocelyne à M BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. PAJOT Mickaël, Mme DUPONT Danièle à Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel à M MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques à M JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 34), Mme EMO Céline à Mme COTTARD Françoise, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 3)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que pour renforcer les actions en matière de santé et accompagner la mise en place en cours du Contrat Local de Santé, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a proposé la création d'un Atelier Santé Ville (textes de référence : circulaire DIV / DGS du 13 juin 200, circulaire DGS/SP n° 2000-324 du 13 juin 2000, loi HPST du 21 juillet 209). Le territoire dieppois a en effet été identifié comme une priorité régionale.

Depuis plusieurs années, le territoire dispose d'un Réseau Local de Promotion de la Santé (RLPS). Il bénéficie du soutien du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, de l'Agence Régionale de Santé et de la Région Haute-Normandie. Le territoire d'intervention du RLPS est celui de l'agglomération dieppoise. Les missions d'un ASV s'apparentent à celles d'un RLPS, mais le territoire d'intervention est recentré sur les Zones Urbaines Sensibles.

La mise en place d'un ASV s'inscrit dans le renforcement de l'intervention publique dans les quartiers prioritaires pour répondre aux enjeux du territoire identifiés. L'ASV doit aussi plus spécialement renforcer l'articulation de la promotion de la santé, de la prévention, des politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Conformément aux principes de la santé communautaire, la participation des habitants, dans les actions, est également vivement recherchée. L'ASV devra développer un programme d'actions sur les thématiques prioritaires (en particulier la souffrance psycho-sociale, le retard dans l'accès aux soins, l'hygiène de vie, les conduites additives).

Dans un premier temps, l'Acsé soutient la mise en place d'un coordinateur ayant pour mission d'animer l'ASV :

- animer des groupes de travail : élaborer des diagnostics partagés, faire émerger des priorités,
- participer à l'élaboration de projets d'éducation pour la santé avec les acteurs locaux,
- mettre en place des actions de prévention,
- apporter des conseils méthodologiques au montage des projets,
- soutenir et développer la participation active des habitants,
- renforcer le partenariat, favoriser le développement d'une culture commune...

La création de l'ASV et une mise en place progressive sont prévues dès maintenant. Le personnel du Pôle ressources santé de la Ville de Dieppe affecté à l'ASV (un ETP) sera totalement dédié à cette action en 2013. Le budget de l'ASV est estimé pour l'exercice 2012 à 17 541 €. Une subvention de 11 500 € est sollicitée pour la coordination de l'ASV.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 18 septembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet, de solliciter une subvention auprès de l'Acsé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :